



Redressement judiciaire et remboursement créances

Par ccile69, le 03/02/2012 à 11:07

Bonjour, rnJ'ai poursuivi l'un de mes clients au Tribunal de Commerce et j'ai reçu gain de cause pour un remboursement sur 12 mois. rnAu mois de septembre, il s'est mis en redressement judiciaire. rnUn mandataire a donc pris les choses en main. **Le client me doit encore plus de 4000 euros.**rn**Ce matin, je reçois une lettre AR de mon ex-client me faisant 2 propositions :** rn- la 1ere : de me payer sur 9 ans à partir de janvier 2013.rn- la 2eme : de me payer 35% de la somme en 2 fois en mai et juin..rnIl me donne 7 jours pour lui répondre.rnrnA t'il le droit ?rnmerci de vos réponses.rnCécile